

**XII**  
**BUDGET**  
DU  
**CORPS DE LA GENDARMERIE**  
POUR L'EXERCICE 1924

---

**XII**  
**BEGROOTING**  
VAN HET  
**KORPS DER GENDARMERIE**  
VOOR HET DIENSTJAAR 1924

## PROJET DE LOI.

## WETSONTWERP.

**ALBERT,**

ROI DES BELGES,

A tous, présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de la Défense Nationale et de Notre Premier Ministre, Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Premier Ministre, Ministre des Finances :

## ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Corps de la Gendarmerie, pour l'exercice 1924, est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de . . . fr. 53,772,168 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de . . . . 3,300,000 »

Soit ensemble, à la somme de . . . fr. 57,072,168 »

**ALBERT,**

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil.

Op de voordracht van Onzen Minister van Landsverdediging en van Onzen Eersten Minister, Minister van Financiën, en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Eersten Minister, Minister van Financiën, aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

## EENIG ARTIKEL.

De Begroting van het Korps der Gendarmerie, voor het dienstjaar 1924, is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van . . . . fr. 53,772,168 »

2° Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van . . . . 3,300.000 »

Te zamen, op de som van . . . . fr. 57,072,168 »

conformément au tableau ci-annexé. overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Donné à Bruxelles, le 22 octobre 1923. Gegeven te Brussel, den 22<sup>e</sup> October 1923.

ALBERT.

PAR LE ROI : VAN 'S KONINGS WEGE :  
*Le Ministre de la Défense Nationale,* | *De Minister van Landsverdediging,*

P. FORTHOMME.

*Le Premier Ministre,* | *De Eerste Minister,*  
*Ministre des Finances,* | *Minister van Financiën,*

G. THEUNIS.

**BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE  
POUR L'EXERCICE 1924.**

Articles.	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
<b>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b>		
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>		
TRAITEMENTS ET AUTRES ALLOCATIONS OU PRESTATIONS.		
1	Traitements et autres allocations ou prestations . . . . .  Le corps reste débiteur ou créancier vis-à-vis du Trésor de la différence en plus ou en moins entre les sommes qu'il a perçues et celles qui lui sont dues au titre de ses allocations; le solde est reporté à l'exercice suivant.	51,327,368 »
<b>CHAPITRE II.</b>		
PENSIONS ET SECOURS.		
2	Pensions, allocations et augmentations de ces allocations et indemnités tenant lieu de pension (y compris les premiers termes de pensions, d'allocations et augmentations et d'indemnités tenant lieu de pension prenant cours en 1924 ou antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier de la même année). ( <i>Credit non limitatif.</i> ) . . . . .	2,384,800 »
3	Secours . . . . .	60,000 »
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. . . . . fr.		
<b>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>		
<b>CHAPITRE III.</b>		
SERVICES DIVERS.		
4	Indemnités temporaires et mobiles de vie chère. ( <i>Credit non limitatif.</i> ) . . . . .	3,300,000 »
TOTAL DU BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE. . . . . fr.		

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 22 octobre 1923.

ALBERT.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de la Défense Nationale,*  
P. FORTHOMME.

*Le Premier Ministre,*  
*Ministre des Finances,*  
G. THEUNIS.

**BEGROOTING VAN HET KORPS DER GENDARMERIE  
VOOR HET DIENSTJAAR 1924.**

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	<b>AANWIJZING</b>  <b>VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</b>	Artikelen.
	<b>EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.</b>	
	<b>EERSTE HOOFDSTUK.</b>	
	<b>JAARWEDDEN EN ANDERE TOEKENNINGEN OF VERSTREKKINGEN.</b>	
51,327,368 »	Jaarwedden en andere toekenningen of verstrekkingen . . . . .	1
	Het korps blijft schuldenaar of schuldeischer jegens de Schatkist voor de hem toegestane sommen die het te veel of te kort heeft ontvangen; het saldo ervan wordt op het volgend dienstjaar overgedragen.	
	<b>HOOFDSTUK II.</b>	
	<b>PENSIOENEN EN HULPGELDEN.</b>	
2,444,800 »	Pensioenen, tegemoetkomingen en verhoogingen van deze tegemoetkomingen en als pensioen geldende vergoedingen (met inbegrip der eerste termijnen der pensioenen, der tegemoetkomingen en verhoogingen en der als pensioen geldende vergoedingen met ingang in 1924 of vóór den 1 Januari van dit jaar. <i>(Onbepaald crediet)</i> )	2
	Hulpgelden . . . . .	3
53,772,168 »	<b>TOTAAL DER GEWONE UITGAVEN.</b>	
	<b>TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.</b>	
	<b>HOOFDSTUK III.</b>	
	<b>VERSCHIEDENE DIENSTEN.</b>	
3,300,000 »	Tijdelijke en veranderlijke duurtetoelag. <i>(Onbepaald crediet)</i> . . . . .	4
57,072,168 »	<b>TOTAAL VAN DE BEGROOTING VAN HET KORPS DER GENDARMERIE.</b>	

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden  
aan Ons besluit van 22 October 1923.

**ALBERT.**

VAN 'S KONINGS WEGE :  
*De Minister van Landsverdediging,*  
**P. FORTHOMME.**

*De Eerste Minister,*  
*Minister van Financiën,*  
**G. THEUNIS.**

(6)

# XII

## DÉVELOPPEMENTS

DU

## BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE

POUR L'EXERCICE 1924

## BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des develop- pements.	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>
<b>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b>		
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>		
<i>Traitements et autres allocations ou prestations :</i>		
a.		1 <sup>o</sup> Officiers de tous grades (1). . . . . fr. 2,162,000 »
		2 <sup>o</sup> Sous-officiers, brigadiers et gendarmes (1) . . . . . 42,353,100 »
		<u>44,517,100 »</u>
<i>Fourrages :</i>		
b.		1 <sup>o</sup> 619,040 rations (chevaux de selle) à fr. 6.06 . . . . . fr. 3,751,382 »
		2 <sup>o</sup> 16,790 rations (chevaux de trait) à fr. 6.305 . . . . . 103,860 »
		3 <sup>o</sup> 54,020 rations (chevaux d'officiers) à fr. 6.06. . . . . 527,361 »
		Bissexe de l'année 1924 (1/365 <sup>e</sup> ) . . . . . 11,463 »
		<u>4,196,068 »</u>
<i>Armement :</i>		
c.		Armement et munitions . . . . . 85,000 »
<i>Couchage des hommes :</i>		
d.		1,095,000 journées de couchage des hommes à raison de 15 centimes . . . . . fr. 164,250 »
		Bissexe de l'année 1924 (1/365 <sup>e</sup> ) . . . . . 450 »
		<u>164,700 »</u>
<i>Casernement :</i>		
e.		Entretien locatif des bâtiments et du mobilier . . . . . 390,000 »
<i>Remonte :</i>		
f.		130 chevaux au prix moyen de 3,000 francs (y compris les frais des commis- sions de remonte) . . . . . fr. 390,000 »
		Menus frais pour objets à l'usage des commissions de remonte et de répartition, achat des musettes, etc. . . . . 1,000 »
		Reprise, pour compte de la remonte, des chevaux cédés contre remboursement aux officiers montés. . . . . 50,000 »
		<u>441,000 »</u>
<i>Divers :</i>		
g.		Dépenses diverses. — Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . fr. 1,333,300 <sup>(2)</sup> »
<b>TOTAL DU CHAPITRE I<sup>er</sup>. . . . . fr.</b>		

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
51,327,368	50,940,605	386,763	»	( <sup>1</sup> ) ART. 1 <sup>er</sup> , litt. a. — Voir note-annexe : composition du corps calcul des traitements, etc.  ( <sup>2</sup> ) ART. 1 <sup>er</sup> , litt. g. — Voir note-annexe.
51,327,368	50,940,605	386,763	»	ART. 1 <sup>er</sup> . — La majoration provient : 1° De l'augmentation très sensible du prix de la ration de fourrages; 2° Du bissext de l'année 1924 ; 3° A concurrence de 50,000 francs, de la suppression du fonds de emploi faisant l'objet de l'article 148 du Budget des recettes et des dépenses pour ordre de 1923 ; Les recettes qui alimentaient le fonds de emploi supprimé seront versées aux Voies et Moyens. Ces recettes sont évaluées, pour 1924, à 50,000 francs.
AUGMENTATION. . fr.		386,763	»	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE II.</b>		
<i>Pensions et secours.</i>		
		Pensions, allocations et augmentations de ces allocations et indemnités tenant lieu de pension (y compris les premiers termes de pensions, d'allocations et augmentations et d'indemnités tenant lieu de pension prenant cours en 1924 ou antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier de la même année. <i>(Crédit non limitatif)</i> :
	a	Pensions provisoires . . . . . 2,000 »
	b	Premiers termes des pensions de retraite et ordres nationaux (pensions d'ancienneté de service pour officiers et pour militaires de rang subalterne du Corps de la gendarmerie; ordres nationaux décernés pour ancienneté de service) . . . . . 2,342,000 »
2	c	Indemnités tenant lieu de pension et premiers termes de pensions d'invalidité (y compris éventuellement l'indemnité spéciale pour aide d'une tierce personne), accordées aux officiers et aux militaires de rang subalterne du Corps de la gendarmerie, pour invalidité dont l'origine ou l'aggravation ne se place pas entre le 1 <sup>er</sup> août 1914 et le 30 septembre 1919. . . . . 3,800 »
	d	Subventions (taux normal, temps de paix) aux veuves et autres ayants-droit y assimilés en attendant la liquidation de leur pension par application des lois coordonnées sur les pensions militaires. — Premiers termes de ces subventions . . . . . 25,000 »
	e	Allocations (taux normal, temps de paix) et augmentations de ces allocations, prévues par les lois coordonnées sur les pensions militaires, en faveur des ascendants des membres célibataires du Corps de la gendarmerie, décédés, et d'autres ayants-droit y assimilés. — Premiers termes de ces allocations. . . . . 40,000 »
3		Secours : secours à des gendarmes et anciens gendarmes, à leurs veuves et à leurs familles. Secours et indemnités à des sous-officiers, brigadiers et gendarmes réformés. . . . .
TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.		
<b>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>		
<b>CHAPITRE III.</b>		
<i>Services divers.</i>		
4	»	Indemnités temporaires et mobiles de vie chère <i>(crédit non limitatif)</i> . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.		

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,384,800	1,272,500	1,112,300	»	ART. 2. — Cette augmentation provient de ce que les charges vont en croissant et de ce que les premiers termes de pension sont à supporter par cet article jusqu'à ce que la Cour des Comptes ait statué.
60,000	65,000	»	5,000	ART. 5. — La différence en moins provient de l'extinction de droits.
2,444,800	1,337,500	1,112,300	5,000	
AUGMENTATION. . . fr.		1,107,300		
3,300,000	»	3,300,000	»	ART. 4 (nouveau). — Transfert du Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires. Le crédit est calculé dans l'hypothèse où l'index-number dépasserait 420 pendant toute l'année 1924.
3,300,000	»	3,300,000	»	Il se décompose comme suit :
AUGMENTATION. . . fr.		3,300,000		Officiers . . . . . fr. 180,000 Troupes . . . . . 3,120,000 ENSEMBLE . . . fr. <u>3,300,000</u>

**BUDGET DE L'EXERCICE 1924.**

NUMÉRO des chapitres.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
<h1>Récapitulation</h1>	
<b>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b>	
I.	Traitements et autres allocations ou prestations . . . . . fr.
II	Pensions et secours . . . . .
<b>TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. . . . . fr.</b>	
<b>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>	
III.	Services divers . . . . .
<b>TOTAL DU BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE. . . . . fr.</b>	

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
51,327,368 »	50,940,6	386,763 »	»	
2,444,800 »	1,337,500 »	1,107,300 »	»	
53,772,168 »	52,278,105 »	1,494,063 »	»	
3,300,000 »	»	3,300,000 »	»	
57,072,168 »	52,278,105 »	4,794,063 »	»	
AUGMENTATION . fr.		4,794,063 »		

(14)

**NOTE-ANNEXE AUX DÉVELOPPEMENTS**

DU

**BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE**

POUR L'EXERCICE 1924

---

**COMPOSITION DU CORPS**

---

**CALCUL DES TRAITEMENTS, ETC.**

**CORPS DE LA**

**OFFICIERS.**

OFFICIERS de gen- darmerie.	OFFICIERS comptables, médecins et vétérinaires.	Chevaux	GRADES.	TRAITEMENT mensuel.	MONTANT.	
1	»	2	Lieutenant général . . . . .	2,320 »	27,840 »	
1	»	1	Général major . . . . .	1,650 »	19,800 »	
3	»	3	Colonels. . . . .	1,400 »	16,800 »	
			1 à . . . . .	1,350 »	32,400 »	
5	»	5	Lieutenants-colonels } 2 à . . . . .	1,150 »	27,600 »	
			3 à . . . . .	1,100 »	39,600 »	
6	»	6	Majors . . . . .	1,040 »	37,440 »	
			3 à . . . . .	1,000 »	36,000 »	
			7 à . . . . .	670 »	56,280 »	
			5 à . . . . .	710 »	42,600 »	
52	»	52	Capitaines . . . . .	15 à . . . . .	750 »	135,000 »
			8 à . . . . .	790 »	75,840 »	
			6 à . . . . .	830 »	59,760 »	
			6 à . . . . .	870 »	62,640 »	
			5 à . . . . .	940 »	54,600 »	
			9 à . . . . .	540 »	55,080 »	
74	»	74	Lieutenants et sous-lieutenants } 25 à . . . . .	550 »	165,000 »	
			25 à . . . . .	590 »	177,000 »	
			10 à . . . . .	630 »	75,600 »	
			5 à . . . . .	670 »	40,200 »	
1	»	1	Officier supérieur hors cadre . . . . .	1,350 »	16,200 »	
»	1	1	Colonel médecin. . . . .	1,350 »	16,200 »	
»	1	1	Capitaine en premier médecin. . . . .	940 »	10,920 »	
»	1	1	Lieutenant-colonel vétérinaire. . . . .	1,200 »	14,400 »	
»	1	1	Lieutenant vétérinaire. . . . .	590 »	7,080 »	
»	1	»	Capitaine quartier-maître . . . . .	940 »	10,920 »	
»	1	»	Capitaine administrateur d'habillement . . . . .	940 »	10,920 »	
143	6	148	A déduire :		1,323,720 »	
149			1/2 % pour médicaments (approximativement) . . . . .		6,620 »	
			RESTE. . . fr.		1,317,100 »	
A ajouter :						
			Indemnités aux officiers montés . . . . .		88,200 »	
			Indemnités d'amortissement. . . . .		44,100 »	
			Indemnités pour charges militaires . . . . .		580,000 »	
			Indemnité familiale . . . . .		54,200 »	
			Indemnités de cabinet de consultation . . . . .		2,400 »	
			Indemnités de marche . . . . .		50,000 »	
			Indemnités de séparation . . . . .		15,000 »	
			Indemnités de premier équipement aux sous-officiers promus sous-lieutenants. . . . .		7,000 »	
			Indemnités à des officiers chargés d'exercer des fonctions supérieures à leur grade . . . . .		4,000 »	
			TOTAL (art. 1er, litt. a, 1°). . . . . fr.		2,162,000 »	

**GENDARMERIE.****TROUPES.**

Hommes.	Chevaux.	GRADES.	TRAITEMENT mensuel.	MONTANT.
101		Adjudants de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	465 »	469,580 »
114		Id. . . . . de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	445 »	508,760 »
290		Premiers maréchaux des logis chefs . . . . .	430 »	1,249,400 »
571		Maréchaux des logis chefs . . . . .	420 »	2,397,840 »
407		Premiers maréchaux des logis . . . . .	400 »	1,628,000 »
1,350		Maréchaux des logis de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	380 »	5,130,000 »
1,350		Id. . . . . de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	365 »	4,927,500 »
464		Brigadiers . . . . .	350 »	1,624,000 »
463		Gendarmes . . . . .	300 »	1,390,800 »
52		Maréchaux-ferrants . . . . .	350 »	182,400 »
			(en moyenne).	
6,162	1,696 (de selle). 46 (de trait).	A ajouter :		27,873,180 »
		Suppléments de traitement pour ancienneté de service . . . . .		3,330,000 »
		<b>TOTAL . . . . . fr.</b>		<b>31,203,180 »</b>
		A déduire :		
		1/2 % pour médicaments (traitements des gendarmes exceptés), soit sur 29,338,380 francs, approximativement . . . . .		147,680 »
		<b>RESTE . . . . . fr.</b>		<b>31,055,500 »</b>
		A ajouter :		
		Indemnités aux cavaliers . . . . .		409,500 »
		<b>TOTAL . . . . . fr.</b>		<b>31,465,000 »</b>
		A ajouter :		
		Indemnité familiale . . . . .		1,404,000 »
		Indemnités au personnel de la sûreté de Laeken . . . . .		9,200 »
		Indemnités pour bicyclettes . . . . .		430,000 »
		Indemnités de marche au personnel subalterne . . . . .		470,000 »
		Indemnités de séparation au personnel subalterne . . . . .		110,000 »
		Indemnités de logement sans nourriture au personnel subalterne . . . . .		5,000 »
		Indemnités pour chevrons de front . . . . .		1,300,000 »
		Haute-paie pour décorations militaires (art. 4 de l'arrêté royal du 17 juillet 1912) . . . . .		8,000 »
		Indemnités de logement aux sous-officiers, brigadiers et gendarmes qui ne peuvent, par suite de circonstances indépendantes de leur volonté, occuper un logement gratuit . . . . .		960,000 »
		Suppléments provisoires d'allocations . . . . .		2,000,000 »
		Indemnités de premier équipement allouées aux gendarmes nouvellement admis . . . . .		400,000 »
		Indemnités provisoires de tenue et d'équipement . . . . .		3,695,400 »
		Indemnités pour frais d'achat, d'entretien et de renouvellement de lampes électriques de poche, avec accessoires, au personnel participant à l'exécution des services judiciaires nocturnes . . . . .		28,000 »
		Indemnités aux maréchaux-ferrants en possession du titre de maître . . . . .		500 »
		Indemnités pour entretien de chiens policiers . . . . .		70,000 »
		<b>TOTAL (art. 1<sup>er</sup>, litt. a, 2<sup>e</sup>). . . . . fr.</b>		<b>42,355,100 »</b>

ART. 1<sup>er</sup>, litt. g. — Dépenses diverses. — Dépenses imprévues non libellées au Budget.*Service de l'administration :*

Indemnités fixes de bureau des officiers . . . . . fr.	»	60,000
Achat et entretien des registres destinés aux facteurs . . . . .	50	
Imprimés divers destinés aux brigades . . . . .	20,000	
Feuillets contrôles. . . . .	250	
Feuillets matricules . . . . .	300	
Registres matricules . . . . .	200	
Cartons servant au classement des pièces matriculaires. . . . .	200	
Déclarations de lecture des lois militaires . . . . .	50	
Imprimés et fournitures de bureau nécessaires aux chefs de service ne percevant pas l'indemnité fixe. . . . .	6,000	
Frais de chauffage et d'éclairage des bureaux. . . . .	210,000	
Frais de reliure du Journal militaire officiel . . . . .	600	
Imprimés et fournitures de bureau nécessaires aux jurys d'examens. . . . .	1,000	
Frais résultant des envois de fonds . . . . .	3,200	
Achat et entretien des sacs des facteurs . . . . .	100	
Frais relatifs à la salle de visite des médecins et du service vétérinaire . . . . .	3,000	
Frais d'envoi de correspondances à des militaires résidant à l'étranger . . . . .	2,800	
Coût des cartes d'identité militaire des gendarmes . . . . .	250	
Communications téléphoniques à longues distances. . . . .	3,000	
Ouvrages destinés aux sous-officiers et gendarmes et diverses menues dépenses prévues par les instructions . . . . .	20,000	
		<u>771,000</u>
Indemnités aux commandants de district et de canton pour travaux préparatoires à la mobilisation . . . . .	»	65,000
		<u>396,000</u>

*Service des écuries :*

Frais résultant de la ferrure des chevaux . . . . .	30,000	
Achat de fers, clous, etc. . . . .	32,000	
Clous Delperrier . . . . .	500	
		<u>62,500</u>
Frais d'entretien du petit matériel d'écurie . . . . .	20,000	
Éclairage des écuries . . . . .	8,000	
Graisse pour pieds des chevaux. . . . .	3,000	
Entretien des objets de manège. . . . .	2,000	
Entretien des harnachements servant à l'instruction des recrues . . . . .	6,000	
		<u>39,000</u>
Entretien des bâches pour chevaux. . . . .	2,000	
Entretien des chariots fourragères . . . . .	3,000	
Entretien des bâches pour chariots fourragères . . . . .	1,000	
Coût et entretien des sacs à avoine. . . . .	2,500	
		<u>8,500</u>
Frais relatifs au traitement des chevaux malades et enfouissement des cadavres . . . . .	»	20,000
		<u>130,000</u>

*Service de l'instruction :*

Frais résultant des cours préparatoires à l'épreuve de la sous-lieutenance, cours particuliers, cours du soir, etc. . . . . fr.	4,000	
Frais d'acquisition et d'entretien des objets de salle d'armes, cours de gymnastique et natation . . . . .	1,500	
		<u>5,500</u>

*Dépenses diverses :*

Soins sanitaires aux officiers, sous-officiers, brigadiers et gendarmes et aux membres de leur famille . . . . .	330,000
Frais d'inhumation des militaires décédés pendant leur présence sous les drapeaux . . . . .	3,000
Indemnités de déplacement et de séjour aux officiers . . . . .	50,000
Indemnités de déménagement aux officiers et au personnel subalterne . . . . .	310,000
Remboursement des frais supplémentaires de transport du mobilier des officiers, sous-officiers et gendarmes qui font mutation d'office. . . . .	7,500
Frais de missions et de voyages des sous-officiers et gendarmes . . . . .	1,000
Frais de séjour et de déplacement des officiers de l'armée désignés comme membres des jurys d'examens de la gendarmerie et frais de voyage et de mission de l'agent technique chargé de la visite des armes dans les unités . . . . .	500
	<hr/>
	319,000
Frais de transport divers, notamment ceux à rembourser à l'Administration des chemins de fer de l'État et à la Société nationale des chemins de fer vicinaux . . . . .	252,000
Traitements des officiers en non-activité . . . . .	8,000
Crédits pour faire face aux dépenses imprévues . . . . .	40,000
	<hr/>
	1,002,000
	<hr/>
TOTAL du littéra g de l'article 1 <sup>er</sup> . . . . fr.	<u>1,533,500</u>